BAROMETRE 115-SIAO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



Ce premier baromètre Bourgogne-Franche-Comté observe l'activité des 115 et SIAO des 8 départements de la région, du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ janvier au 31 décembre 2017. Il présente les demandes et les réponses apportées, ainsi que les publics demandeurs.

<u>Méthodologie</u>: Les données présentées dans ce premier baromètre Bourgogne-Franche-Comté sont issues de trois outils différents: les logiciels ProGdis 115-SIAO et SI-SIAO, ainsi que des tableurs sous Excel pour les départements qui s'en sont dotés.

Le passage à SI-SIAO au 1^{er} novembre 2017 pour tous les SIAO, ainsi que le déploiement du module 115, a entrainé une rupture dans les pratiques et par conséquent, un biais dans les données remontées sur l'ensemble de l'année. De fait, certains items présentés dans ce baromètre sont partiels ; la vigilance est donc de mise dans l'interprétation.

La construction d'un langage et d'indicateurs communs, en concomitance avec l'amélioration du logiciel SI-SIAO, reste à affiner afin de tendre vers une meilleure observation régionale.

L'observation produite dans ce baromètre se veut régionale ; par conséquent, cette prise de vue macro lisse les particularités départementales, extrêmement diversifiées au regard des profils variés des territoires composant la Bourgogne-Franche-Comté. Chaque département pourra s'en saisir dans le cadre de son rôle d'observatoire départemental, pour éclairer sa propre réalité locale.

Réalisé avec le soutien de la DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté



DRDJSCS Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Elaboré par la Fédération des acteurs de la solidarité BFC En collaboration avec les SIAO et les DDCS-PP de Bourgogne-Franche-Comté



Contact pour la réalisation du baromètre

Marine GUICHARD, cheffe de projet AHIL, participation, observation marine.guichard@federationsolidarite.org

Les demandes et réponses - SIAO 115 volet urgence

<u>Méthodologie</u>: Les appels au 115 donnent lieu à des demandes de prestation ou des demandes d'hébergement. Les demandes de prestation sont exclues de l'observation. Ainsi le terme « demande » désigne dans le baromètre uniquement les demandes d'hébergement. On compte une demande d'hébergement par jour et par personne, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

Un nombre de demandes mensuelles stables sur l'année...

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les 115 des 8 départements de BFC ont enregistré 108 709 demandes d'hébergement, soit en moyenne 9 059 demandes par mois. On constate une relative stabilité du nombre de demandes mensuelles au 115 tout au long de l'année, allant ainsi à contre-courant de la logique de saisonnalité des ouvertures et fermetures de places d'urgence.

Nbre de demandes d'HU reçues au 115 (1er janv-31 déc 2017)

108 709

Certains ménages doivent réitérer leur demande d'hébergement – 8 fois en moyenne - avant de se voir proposer une place, parfois sans garantie de continuité, quand d'autres ne seront jamais hébergés. 12 261 personnes différentes ont fait appel au moins une fois au 115 du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Vers un développement du non-recours ?

L'insuffisance chronique de places disponibles, parfois couplée d'une inadaptation du parc d'hébergement existant, questionne sur le développement du non-recours.

Difficile à évaluer, il semble néanmoins se développer. Les SIAO ne disposant que d'une vision partielle, les acteurs de la veille sociale - allant vers les ménages n'ayant pas ou plus recours aux dispositifs – constituent une ressource d'informations qu'il conviendrait de mobiliser pour tendre vers une observation plus fine des besoins.

Les refus pour absence de places disponibles ou adaptées constituent 25 à 28% des demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement en mars avril, juillet août et octobre, correspondant aux fermetures de places hivernales ou de locaux gérés par des bénévoles au cœur de la période estivale, mais aussi aux pics d'expulsions locatives. Dans certains départements, c'est en décembre que les refus sont le plus élevés, ce qui peut être la conséquence de l'ouverture échelonnée des places hivernales.

...et une dynamique de parcours en panne

Le nombre de places d'hébergement d'urgence augmente depuis plusieurs années sans réussir néanmoins à répondre à l'ensemble des besoins exprimés. La question de la fluidité dans ces dispositifs est donc un sujet récurrent qui ne trouve aujourd'hui pas de réponse satisfaisante.

La problématique est multiple : elle interroge le parcours des ménages dit « de droit commun », pour lesquels les durées d'hébergement en urgence indiquent une

saturation des dispositifs d'insertion et/ou des difficultés à mobiliser l'accès direct au logement sans un accompagnement adapté; elle questionne également les situations des ménages sans titre de séjour qui, en l'absence de régularisation permettant l'insertion ou de reconduite effective au pays, se maintiennent dans l'hébergement d'urgence en vertu des principes d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil.

Les demandes et réponses – SIAO volet insertion

Méthodologie: Les données concernant les demandes d'insertion (hébergement, logement, accompagnement) sont issues de l'activité des commissions (d'orientation, d'affectation) des SIAO des 8 départements.

Une diversité de réponses aux besoins...

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les commissions des SIAO des 8 départements de BFC ont traité 4 193 demandes d'hébergement, de logement ou d'accompagnement.

Parmi ces demandes, 49 % ont donné lieu à une orientation vers un dispositif d'hébergement de stabilisation ou d'insertion et 32 % des ménages ont été orienté vers le logement, qu'il soit adapté (pensions de famille, résidences sociales, FJT...) pour 17 % ou autonome (public ou privé, avec ou sans mesure d'accompagnement) pour 15 %.

Nbre de demandes traitées en commission SIAO (1^{er} janv-31 déc 2017)

4 193

...mais qui ne parvient pas à répondre à toutes les situations

En troisième position, les données remontées laissent apparaître un pourcentage non négligeable de situations ayant fait l'objet d'une réorientation ou d'un refus (8%). Parmi ces réponses, les situations restent variées : que le ménage n'ai pas encore de projet d'insertion, ne relève pas de dispositifs du secteur AHIL en raison de ses besoins spécifiques, soit dans une situation administrative complexe...

l'interprétation des données comme les modalités diverses de réponses des 8 SIAO de Bourgogne-Franche-Comté est à ce jour risquée et nécessiterait d'être affinée par le croisement avec d'autres indicateurs. En corrélation avec les données du volet 115/urgence, on repère néanmoins la difficulté pour les commissions SIAO de trouver des solutions autres que l'urgence pour les ménages sans droit au séjour.

Des demandes et réponses, pour quel public ?

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 8 148 ménages ont fait appel au 115 au moins une fois, représentant 12 261 personnes différentes. Sur la même période, les situations de 3 957 ménages ont été traitées en commission, représentant 5 541 personnes différentes.

Une représentation des ménages d'hommes seuls qui reste majoritaire...

Les personnes isolées (hommes seuls, femmes seules, couples sans enfant, groupe d'adultes sans enfant) représentent – tant sur l'urgence que l'insertion – 81 % des ménages demandeurs. Public usuel des dispositifs du secteur, les hommes seuls représentent encore 74 % des ménages d'isolés ayant fait appel au 115 et 73 % dont les dossiers ont été traités en commission insertion.

Mineurs Non Accompagnés

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 116 mineurs non accompagnés ont fait appel au 115 au moins une fois.

...mais une proportion importante de familles

Les familles (adultes accompagnés d'enfant-s) constituent 17 % des ménages ayant fait appel au moins une fois au 115 en 2017 (41 % des personnes) et 20 % des ménages dont le dossier a été traité en commission (41 % des personnes).

Parmi ces familles, la proportion de familles monoparentales est importante sur l'urgence (47 % des ménages en famille demandeurs) et très majoritaire sur l'insertion (71 % des dossiers de familles).

Nbre de demandes de familles monoparentales traitées en commission

(1^{er} janv-31 déc 2017)

544

La proportion d'enfants sur le nombre total de personnes ayant sollicité au moins une fois le 115 est de 20 % et de 24 % sur l'insertion.

Femmes victimes de violences

Les femmes victimes de violences ayant fait appel au 115 sur la période observée représentent 5 % des ménages demandeurs (442 situations). Elles peuvent être seules ou accompagnées d'enfant-s.

Cette donnée reste cependant sous-estimée au regard du changement de logiciel début novembre 2017 et aux pratiques d'accueil de ces situations particulières qui diffèrent selon les départements, certains hébergeant directement sur des places d'insertion.